

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des
Paillons

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Reprise de l'actif et du passif de
l'Association pour le
Développement du Pays des
Paillons

Décision n° 17 09 10

Le 28 septembre 2017, à dix-huit heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Mesdames Edith Lonchamp, Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Mesdames Michèle Maurel, Nadine Ezingard, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Messieurs Stéphane Sainsaulieu, Jean-Marie Franco formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Madame Evelyne Laborde, Monsieur Christian Dragoni par Monsieur Joël Gosse, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Sylvie Gantelme par Monsieur Noël Albin

Absents excusés : Monsieur Robert Nardelli, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy.

Monsieur Jean-Marie Franco a été nommé secrétaire de séance

Vu la délibération n°16 11 01 du 21 novembre 2016 portant sur le transfert du personnel de l'Association pour le Développement du Pays des Paillons à la Communauté de Communes, justifié par la reprise des activités au 1^{er} janvier 2017 comme suite à la promulgation des lois MATPAM et NOTRe.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président,
après en avoir délibéré,**

Demande à l'Association pour le Développement du Pays des Paillons d'affecter le résultat de son bilan de fin d'activités au compte 467 « reprise par la CCPP » en vue de la reprise de l'actif et du passif de l'Association par la Communauté de Communes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0

LE PRESIDENT
E. MARI